

# PROCÉDURE DE REPRISES DE CONCESSIONS

Afin de lutter contre la saturation du cimetière et de permettre aux habitants qui le souhaitent de continuer à bénéficier d'emplacements dans le cimetière, la Ville de Vernouillet met en œuvre une procédure de reprise des concessions arrivées à échéance et n'ayant pas fait l'objet d'un renouvellement.

**Les familles souhaitant conserver et renouveler les concessions sont invitées à prendre contact avec le service funéraire de la mairie** (01 39 71 56 00 – [guichet.unique@mairie-vernouillet.fr](mailto:guichet.unique@mairie-vernouillet.fr) – 9 rue Paul Doumer 78540 Vernouillet).

A défaut de renouvellement **avant le 15 mai 2026**, la commune procédera à l'**exhumation des défunts inhumés dans la sépulture à compter 18 mai 2026**. Les restes mortels ainsi que les urnes funéraires seront recueillis et réinhumés avec toute la décence due aux défunts dans l'ossuaire municipal.

## Concessions concernées

ALLÉE	EMPLACEMENT	DATE EXPIRATION	NOM DU TITULAIRE
ÉRABLES	n° 99 (ex 827)	43173	BARLIER AUMASSON Raymonde
CHÂTAIGNIERS	n°124 (ex 583)	45195	BELLANGER Maria
TREMBLES	n° 101 (ex 118)	43761	BOIVIN Roland
HÊTRES	n° 1 (ex 463)	45277	FROGERAIS Henri
AULNES	n° 3 (ex 311)	45142	LELEU Claudine
PEUPLIERS	n° 2 (ex 461)	45025	PICARD - MIMOUNI
TREMBLES	n° 126 (ex 143)	44495	ROUSSEL Daniel
SAULES	n° 42 (ex 79)	45238	SCHISSELE Marie-Laure
HÊTRES	n° 114 (ex 292)	45126	VIARISIO Serge